

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 55/3.2/29.04/9

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 15/04/15  
Date de l'affichage : 22/04/2015

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT NEUF AVRIL à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Guillaume BER à Fabrice LABARUSSIAS

Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE

Alexandra BONNET à Cédric BONATO

**Secrétaire de séance :** Marielle NEPOTY

**OBJET :**

**ALIENATION D'IMMEUBLE  
PAR ADJUDICATION**

**Rapporteur : le Maire**

Il est rappelé que les services du Trésor Public quitteront la rue d'Esparron sans doute à la fin du 1er semestre 2015. Ces locaux, situés sur la parcelle cadastrée AO n°38 d'une superficie de 805 M<sup>2</sup>, propriété de la commune, sont vétustes. Les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état s'avèrent très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.

De ce fait, l'immeuble en l'état ne peut plus être affecté utilement à un service public. L'estimation réalisée le 8 septembre 2008 par France Domaine, fixait la valeur de ce bien à 520 000 € HT.

Dans ces conditions, il apparaît judicieux de procéder à son aliénation.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation par adjudication de cet immeuble, cadastré AO n°38 d'une superficie cadastrale de 805 M<sup>2</sup>, dans les conditions prévues par l'article L2241-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- de désigner Mme Patricia VAN DER LINDE et M. Gilles TRAUJLET pour assister M. le Maire lors de cette adjudication

- de charger M. le Maire d'établir le cahier des charges de l'aliénation qui sera soumis au conseil municipal.

**Le conseil municipal**, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 23. Contre : 6 : Fabrice LABARUSSIAS (proc. Guillaume BER), Cédric BONATO (proc. Alexandra BONNET), Amandine JACINTO, Rachida BOUTEILLER

- adopte la proposition

Le Maire,  
Pierre Maumejean



***Certifié exécutoire compte tenu des :***

- date de transmission à la Préfecture : 04/05/2015

- date d'affichage : 04/05/2015